

Annexe 1 : Autorisation du propriétaire

Accord pour la réalisation des travaux

Identification du demandeur :		
NOM/Prénom ou raison sociale :		
N° SIRET :	et/ou	N° PACAGE :
<i>Attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises</i>		<i>concerne uniquement les agriculteurs</i>
<input type="checkbox"/> Aucun numéro attribué		

Je, soussigné(e) M./Mme, propriétaire de la (les) parcelle(s), cadastrée(s) section(s), sur laquelle (lesquelles) M./Mme projette d'ériger une construction faisant l'objet d'une demande d'aide PCAE, déclare être informé(e) et avoir donné mon accord pour la réalisation de ces travaux.

Fait à :, le :

Signature du Propriétaire

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE



**Attestation sur l'honneur portant sur le respect des obligations
légales, administratives, sociales, fiscales et comptables**

Nom – Prénom du demandeur :
 Nom – Prénom du représentant légal :
 Adresse :
 CP- Ville :
 N° SIRET :
 N° fiscal :
 Votre numéro fiscal figure sur votre dernier avis d'imposition, dans le cadre intitulé "vos références". Ce numéro est composé de 1-3 chiffres suivis d'une lettre.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics du 21 août 2018, pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement :

J'atteste sur l'honneur que l'organisme / l'entreprise que je représente est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables

Je prends connaissance des informations suivantes (art. L114-8 et L114-10 du code des relations entre le public et l'administration – CRPA -) :

- L'administration se procure directement auprès d'autres administrations les informations ou données justificatives de cette attestation de l'honneur.
- Le demandeur peut exercer son droit d'accès et de rectification sur les informations et données concernées.
- En cas d'impossibilité technique à l'obtention des données directement auprès d'une autre administration, il est possible que le service instructeur les réclame au demandeur
- Les échanges entre administrations se font dans les conditions suivantes (art. L114-9 ; R114-9-5 et R114-9-6 du CRPA) :
 - Sous forme électronique, par traitement automatisé assurant la traçabilité des échanges,
 - Mise en oeuvre du Référentiel Général de Sécurité (RGS)

Fait à, le

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, du représentant légal ou, pour un GAEC, de chaque associé